

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1**

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;
- Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;
- Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;
- Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;
- Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2021, en date du 10 décembre 2020;
- Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2021, en date du 26 janvier 2021;

**ARRETE**

**Article 1er :** La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de conférences pour le poste MCF 9503 (section 67) est fixée à 12 membres.

**Article 2 :** La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

<b>UFR : SVE - Sciences de la Vie et de l'Environnement</b> <b>n° de l'emploi : MCF 9503 (Galaxie 4559)</b> <b>Profil court : Sciences Végétales, Phylogénomique et génomique évolutive végétales</b> <b>Unité de recherche : ECOBIO - Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution</b>								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Membres appartenant à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	M.	SALMON	ARMEL	SVE	Maître de conférences	ECOBIO UMR 6553	Evolution des génomes polyploïdes	67
2	M.	GLEMEN	SYLVAIN	CNRS	Directeur de recherches	ECOBIO UMR 6553	Génomique évolutive, Génomique des populations	29 CNRS
3	Mme	AINOUCHE	MALIKA	SVE	Professeure des universités	ECOBIO UMR 6553	Evolution des plantes, spéciation, polyploïdie	67
4	M.	BOUCHEREAU	ALAIN	SVE	Professeur des universités	IGEPP UMR INRAE 1349	Physiologie et métabolismes de stress chez les végétaux	66
4	Mme	LAVERMAN	ANNIET	CNRS	Chargée de recherches	ECOBIO UMR 6553	Biologie, biochimie	30 CNRS
6	M.	GRAVOT	ANTOINE	SVE	Maître de conférences	IGEPP UMR INRAE 1349	Physiologie cellulaire et génomique fonctionnelle des interactions biotiques chez les végétaux	66

Membres extérieurs à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	Mme	PIGANEAU	GWENAEL	OBS Banyuls	Directrice de recherches	BIOM, Banyuls	Génomique Evolutive et Environnementale du Phytoplankton	
2	M.	PANAUD	OLIVIER	Université de Perpignan	Professeur des universités	LGDP, UMR 5096,	Génomique végétale	66
3	Mme	POUX	CELINE	Université de Lille	Maître de conférences	EEP,	Génomique évolutive des systèmes dereproduction chez les plantes	67
4	Mme	VITTE	CLÉMENTINE	CNRS	Chargée de recherches	GQE, INRAE, Le moulon	Evolution du génome et de l'épigénome	67 INSB
5	M.	KÄFER	JOS	CNRS	Chargé de recherches	LBBE, UMR CNRS 5558	Evolution des systèmes sexuels chez les angiospermes	23 CNRS
6	Mme	ALIX	KARINE	Agro Paris Tech	Professeure des universités	GQE, INRAE, Le moulon	Génomique évolutive des espèces cultivées	67 INSB

**Article 3 :** M. Armel SALMON, Maître de conférences, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

**Article 4 :** M. Sylvain GLEMEN, Directeur de recherches, est désigné en qualité de Vice-Président de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste MCF 9503 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2021, pour le poste MCF 9503. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 16 mars 2021

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

